



Le Président
Président délégué de Régions de France

Nos réf. : PR/SB-CCh/18-44

Monsieur Michel CHASSIER
Président du Groupe Front National du
Conseil régional Centre-Val de Loire
2 Place Sainte Croix
45000 ORLEANS

Orléans, le 14 mars 2018

Monsieur le Président,

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie est amenée à se prononcer le 29 mars prochain sur le Projet Régional de Santé 2 élaboré par l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.

Vous avez souhaité connaître la position des représentants de la Région au sein de cette instance consultative et vous sollicitez également l'ajout d'un point d'actualité sur ce sujet lors de la Commission permanente régionale du 16 mars prochain.

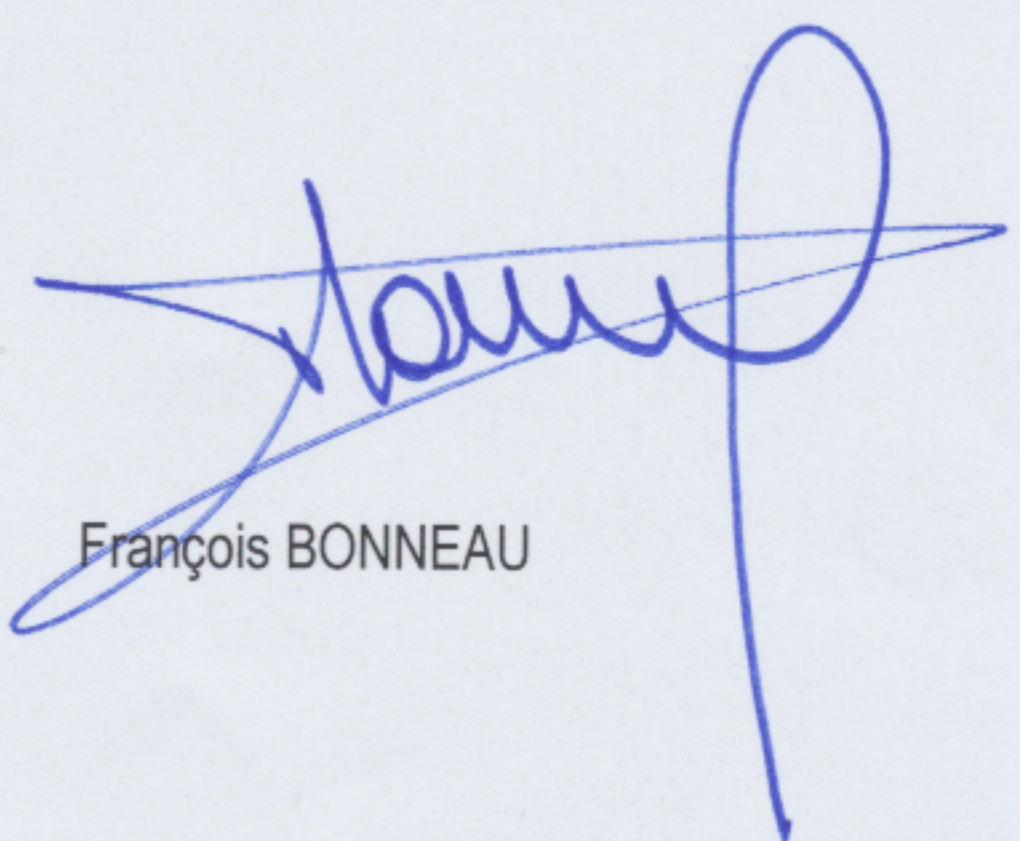
Conformément à la réglementation la Région dispose d'un délai de trois mois pour formuler un avis sur le PRS2 lors de la phase de concertation préalable à son adoption. Ce délai court à compter du 23 janvier 2018, date de transmission du PRS2 à la Région.

Fort de ses 243 pages, le PRS2 ne pouvait être examiné en amont de la session du 22 février dernier, et a d'ores et déjà été inscrit à l'ordre du jour de la session du 22 avril prochain.

La position du Conseil régional ne pourra être déterminée que par un vote à l'issue des débats en session plénière le 22 avril prochain.

J'exprimerai cette position à l'oral lors de la prochaine Commission permanente régionale sans modification de l'ordre du jour.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



François BONNEAU